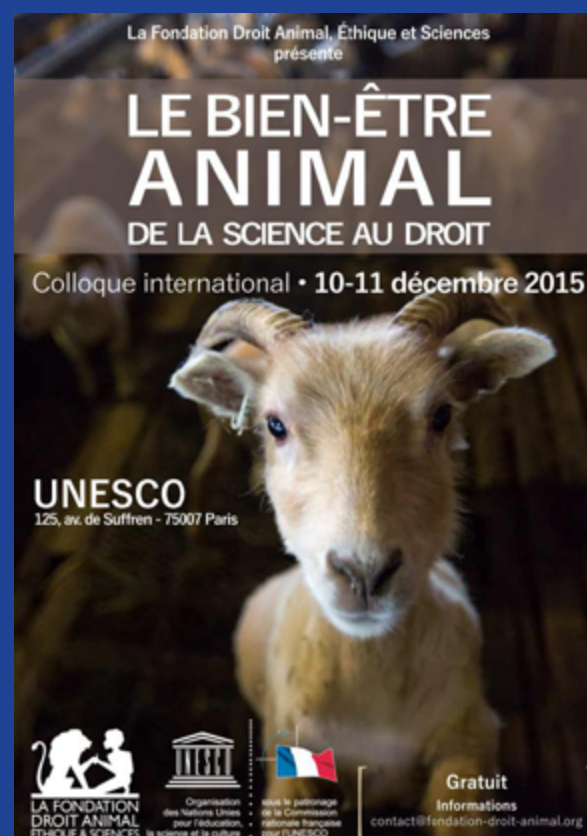


#4 Le bien-être animal : action et collaboration

Informer le public et les professionnels sur l'état des connaissances actuelles

Afin de favoriser la diffusion des savoirs multidisciplinaires qui touchent au bien-être animal, la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences a organisé, en décembre 2015, le colloque international « Le bien-être animal, de la science au droit ». Il a eu lieu à la Maison de l'UNESCO, sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Plus de 300 professionnels de tous horizons sont venus écouter les intervenants conviés par la LFDA : chercheurs, avocats, représentants de la Commission européenne ou du ministère de l'Agriculture...



Ce colloque a apporté un éclairage de haut niveau sur les sujets clés du bien-être animal : quelle définition scientifique lui donner ? Selon quels critères l'évaluer ? Quels droits nationaux ou internationaux le prennent en compte ? Quels animaux sont concernés ? Lesquels ne le sont pas ? Pourquoi ? Quels obstacles s'opposent à la mise en œuvre du bien-être animal ?

Les réponses apportées vont conforter les démarches à conduire en faveur de dispositions réglementaires nouvelles. En effet, la réglementation a tendance à viser une obligation de résultat, ce qui entraînera la nécessité de contrôles, qui devront s'appuyer sur des critères d'appréciation rigoureux et indiscutables.

Collaboration avec les pouvoirs publics

La LFDA, aux côtés de plusieurs ONG de protection animale, fait partie du Comité d'experts bien-être animal du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) au ministère de l'Agriculture.

En 2015 et 2016, la LFDA a activement participé aux discussions sur la « Stratégie nationale pour le bien-être des animaux 2016-2020 ». Celle-ci a été présentée le 5 avril 2016 par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture. Cinq axes d'action ont été retenus :



- Partager le savoir et promouvoir l'innovation
- Responsabiliser les acteurs à tous les niveaux
- Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal
- Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
- Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action